



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-125 du 6 décembre 2023

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 29 novembre 2023</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le six décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVIRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>M. FICHEUX par M. BERAUD, M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. DAVRIU PHILIPPI par Mme PERDEREAU</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</p>
---	---

M. LANSADE est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-125 du 6 décembre 2023

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

Il est proposé à l'assemblée les sorties suivantes à destination des séniors :

- « Ballet Toulouse Lautrec » et collation à l'opéra de Massy (91) en janvier
Tarif : 38 €
Groupe de 47 personnes
- Visite du musée de la Nacre & Tableterie (60) et déjeuner au domaine de Rebetz en février
Tarif : 39 €
Groupe de 47 personnes
- « Le jour du Kiwi » au théâtre de Yerres » (91) en mars
Tarif : 40 €
Groupe de 47 personnes
- Visite théâtralisée du Musée de Monte Christo et Tea time au café des arts dans les Yvelines en avril
Tarif : 35 €
Groupe de 47 personnes
- Tour de France Miniature (78) : déjeuner et visite du parc en mai
Tarif : 45 €
Groupe de 47 personnes
- Journée Histoire & Patrimoine à Meaux en juin
Tarif : 54 €
Groupe de 47 personnes

Pour ces sorties :

- Le participant prend en charge le coût de la sortie
- La ville prend en charge :
 - o Le transport
 - o Le coût de la sortie de l'accompagnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission solidarités en date du 27 novembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les sorties organisées et proposées aux Arpajonnais à partir de 60 ans.

PRECISE que les dépenses afférentes à ces sorties sont imputées à l'article 6042 du budget communal.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal, et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes RR9617 « Sorties et animations personnes âgées ».

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
le jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.



Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20231206-2023125-DE
Reçu le 13/12/2023